

Circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 - BOEN n°13 du 31 mars 2016 : Réussir l'entrée au lycée professionnel

PUBLIC CONCERNE

Elèves **inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle à la rentrée 2016**, souhaitant :

- un changement de spécialité ou champ professionnels au sein de la voie professionnelle
- un changement de voie d'orientation vers la 2nde GT pour les élèves ayant obtenu une décision d'orientation en 2^{nde} GT en fin de 3^{ème}

Repérage des élèves potentiellement concernés par le lycée d'origine :

Ces ajustements se limiteront à des situations d'erreur manifeste d'orientation, identifiées par l'équipe éducative et qui auront fait l'objet d'un accompagnement et d'une concertation entre les membres de l'équipe éducative et la famille. Il s'agira notamment d'évaluer l'opportunité d'un changement d'orientation et d'anticiper sur le fait que celui-ci est susceptible de ne pas aboutir afin de ne pas induire un désinvestissement préjudiciable à la poursuite du parcours.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Date	Etapes de la procédure	Service concerné
Lundi 3 octobre	Dernières commissions d'affectation voie pro	DSDEN
Mercredi 5 octobre	Fin des opérations d'inscription dans les EPLE suite aux commissions d'affectation voie pro	EPLE d'accueil
Judi 6 octobre	Envoi de l'enquête Places vacantes en 1CAP2, 2^{nde} pro et 2^{nde} GT aux EPLE d'accueil	SAIO
Lundi 10 octobre	Retour au SAIO des places vacantes en 1CAP2, 2 ^{nde} pro et 2 ^{nde} GT par les EPLE d'accueil	EPLE d'accueil
mercredi 12 octobre	Communication des places vacantes aux EPLE d'origine	SAIO
Du mercredi 12 octobre au mercredi 19 octobre	Dialogue avec les familles et saisie des vœux dans AFFELNET par les EPLE d'origine sur la base des places vacantes	EPLE d'origine
Mercredi 19 octobre – 14h	Fin de la saisie des vœux dans AFFELNET	EPLE d'origine
Congés de la Toussaint	Opérations de contrôle et simulations - Tour AFFELNET	SAIO/DSDEN
Judi et vendredi 4 novembre	Communication des résultats aux familles et inscriptions des élèves affectés au tour AFFELNET	EPLE d'accueil et d'origine

RESULTATS DE L'AFFECTATION

Dès le **jeudi 3 Novembre** :

- les lycées d'origine communiquent le résultat de l'affectation aux élèves inscrits dans leur établissement à la rentrée 2016, ayant participé à la procédure
- les lycées d'accueil envoient une notification d'affectation aux élèves affectés dans leur établissement et procèdent à leur inscription.

Les élèves non affectés restent inscrits dans leur établissement d'origine pour y suivre la formation démarrée à la rentrée 2016.

CRITERES ET PRIORITES

Affectation sur la base des résultats scolaires de l'année de 3^{ème} et du domicile de la famille pour l'affectation en 2^{nde} GT.